

**RESTAURANTS SCOLAIRES**

**MODALITES D'INSCRIPTION ET DE  
FONCTIONNEMENT**

**ANNEE SCOLAIRE 2011 - 2012**

Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant (s) au restaurant scolaire.

Pour un « bon usage » de ce service, nous vous invitons à une lecture attentive de cette note d'information.

**INSCRIPTION ET REINSCRIPTION**

L'inscription ou la réinscription est **obligatoire** pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire.

Vous devrez retourner **la fiche d'inscription** ci-jointe

**LE VENDREDI 17 JUIN 2011 AU PLUS TARD**

**AU SERVICE VIE SCOLAIRE  
10 RUE DESHAY – BP 27  
69110 SAINTE FOY LES LYON  
Tel : 04-72-32-59-03 –  
Fax : 04-72-32-59-56**

**Mail : [scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr)**

**Heures d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**

## FORMULES D'INSCRIPTION

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants **de 3 ans révolus.**

### ❖ **Inscription Régulière**

Elle concerne les enfants qui prennent un ou plusieurs repas par semaine de façon régulière.

Une fois le dossier établi, vous pouvez modifier les jours de repas (changement, annulation, commande supplémentaire)

**au plus tard le mercredi pour la semaine suivante**, soit :

- par demande écrite (courrier, fax, e-mail :scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr) à transmettre au service « Vie Scolaire »,
- en vous connectant sur notre site internet [www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr) rubrique *Ecoles*, puis *Restauration* à l'aide de votre *numéro d'identifiant* et de votre *mot de passe* figurant sur la première facture.

### ❖ **Inscription Occasionnelle**

Elle concerne les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire de façon irrégulière.

Une fois le dossier établi, vous pouvez commander les repas et les décommander **au plus tard le mercredi pour la semaine suivante**, soit :

- par demande écrite (courrier, fax, e-mail :scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr) à transmettre au service « Vie Scolaire »,
- soit en vous connectant sur notre site internet [www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr) rubrique *Ecoles*, puis *Restauration* à l'aide de votre *numéro d'identifiant* et de votre *mot de passe* figurant sur la première facture.

**Attention ! Aucune demande ne sera acceptée passé le délai du mercredi.**

Le délai du mercredi au plus tard pour la semaine suivante pour commander ou décommander les repas est valable toute l'année sauf pour la rentrée de janvier 2012 où le nécessaire devra être fait au plus tard le mercredi 21 décembre 2011.

## TARIF DES REPAS

Les tarifs applicables **à compter du 5 septembre 2011** seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Un courrier de rentrée vous précisera le prix des repas en fonction des tranches de quotient, ainsi que les pièces justificatives à fournir.

## FACTURATION

Les factures sont éditées à terme échu tous les deux mois et envoyées systématiquement **au responsable légal 1** par le Service « Vie Scolaire ». **Tout repas commandé et non décommandé dans les délais sera facturé, sauf en cas d'absence maladie enregistrée par l'école.**

Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public,
- en espèces, auprès du Service « Vie Scolaire »,
- en ligne, en vous connectant sur notre site internet [www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr) rubrique *Ecoles*, puis *Restauration* à l'aide de votre *numéro d'identifiant* et de votre *mot de passe*.

**tournez SVP ==)**

## **BON A SAVOIR**

- La fourniture de repas des écoles pré-élémentaires et élémentaires de la commune fonctionne selon le principe de la liaison froide, c'est-à-dire une livraison des repas confectionnés par une société extérieure sur les 12 sites de la Ville.
- Les menus sont mis en ligne sur le site internet de la Ville :  
[www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr)  
rubrique « écoles » - menus du mois

## **TRES IMPORTANT**

### **1/ Type de repas servis :**

**La Ville de Sainte Foy-lès-Lyon propose des repas classiques ou des repas sans porc. Toute demande de repas autre que ceux proposés ne sera pas prise en compte.**

### **2/ Allergie alimentaire**

**Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire ou est soumis à un traitement médical, il ne pourra être accepté au restaurant scolaire avant l'établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Afin de mettre en place ce protocole indispensable avant toute inscription, vous devez contacter le directeur ou la directrice de l'école.**

Pour tout renseignement complémentaire,  
vous pouvez contacter le **Service Vie Scolaire** :  
Du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

***Téléphone : 04.72.32.59.03***

***Fax : 04.72.32.59.56***

***Mail : scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr***

***Site Internet : www.saintefoyleslyon.fr***

*Marie-Anne CHAPON,  
Adjointe déléguée à la « Vie Scolaire »*